



POLITIQUE DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE SPORTIVE POUR LA JEUNESSE

Adoptée le 21 juin 2022
Résolution 2022-06-267

Ici bat le cœur des Laurentides

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	2
2. OBJECTIFS.....	2
3. CRITÈRES D'ADMISSIBLE	2
4. DÉPÔT DE LA DEMANDE DE BOURSE	3
5. ANALYSE DE LA DEMANDE.....	3
6. CATÉGORIE DES BOURSES	3
7. REMISE DES BOURSES	3

1. INTRODUCTION

Cette politique a pour mission de reconnaître et d'encourager la participation ainsi que les performances de jeunes citoyens de Sainte-Agathe-des-Monts à différentes disciplines sportives reconnues sur la scène régionale, provinciale, nationale et internationale.

La Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est fière de supporter, d'appuyer et de mettre en lumière ces performances élités. Ces jeunes, par le niveau d'excellence atteint, sont des exemples de persévérance et de courage que la Ville souhaite reconnaître.

2. OBJECTIFS

- 2.1 Attribuer des bourses aux citoyens qui se seront démarqués dans le milieu sportif soit par la réalisation de performances sportives ou la participation à des événements sportifs reconnus et de hauts niveaux.
- 2.2 Reconnaître les efforts déployés tout au long du processus d'entraînement et la poursuite de l'excellence.
- 2.3 Supporter ces jeunes dans leur capacité à se démarquer.
- 2.4 Favoriser un sentiment d'appartenance à la communauté et créer des exemples pour la collectivité.

3. CRITÈRES D'ADMISSIBLE

Pour être admissible à l'obtention d'une bourse dans le cadre de la présente politique, le candidat doit rencontrer tous les critères suivants :

- 3.1 Être une personne physique domiciliée sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.
- 3.2 Être inscrit à temps plein dans un programme reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec.
- 3.3 Avoir moins de 25 ans au 31 décembre de l'année de dépôt de la demande de bourse.
- 3.4 Performer dans une discipline reconnue par Sports Québec.
- 3.5 Avoir été sélectionné OU avoir participé à une ou plusieurs compétitions régionales, provinciales, nationales ou internationales (ex. Jeux du Québec, Circuit provincial civil/scolaire/collégial), Jeux du Canada, Championnat canadien civil/collégial/universitaire, circuit canadien, Jeux Olympiques ou paralympiques, Championnat du Monde, Coupe du Monde, etc.)
- 3.6 Ne pas être un athlète professionnel.

4. DÉPÔT DE LA DEMANDE DE BOURSE

Au soutien de sa demande de bourse, le candidat devra fournir les documents suivants :

- Le formulaire de demande complété et signé;
- Une lettre du candidat démontrant ses motivations et objectifs;
- Une preuve de fréquentation d'un établissement scolaire (carte étudiante, bulletin scolaire ou reçu de frais de scolarité);
- Une copie de la preuve de résidence;

Les documents doivent être transmis par courriel à direction.generale@vsadm.ca

5. ANALYSE DE LA DEMANDE

Tous les documents requis doivent être déposés afin de pouvoir procéder à l'analyse. Dans le cas contraire, la demande sera retournée au demandeur pour être complétée. Une fausse information ou déclaration entraînera le rejet de la demande.

La demande de bourse sera analysée par un comité formé à cet effet qui recommandera ou non l'octroi de la bourse.

6. CATÉGORIE DES BOURSES

Le conseil municipal fixe annuellement le montant total de ce programme lors de l'adoption du budget annuel de la Ville.

Le nombre de bourses sera établi en fonction de l'évaluation des dossiers des candidats, du profil, du niveau de l'athlète et du budget disponible comme suit :

Niveau	Montant
Régional	150 \$
Provincial	300 \$
National	500 \$
International	600 \$

7. REMISE DES BOURSES

Les candidats seront avisés par lettre à la suite de l'analyse de leur dossier par le comité et, le cas échéant, seront convoqués à une remise officielle de bourse.



POLITIQUE DE SOUTIEN
À L'EXCELLENCE SPORTIVE POUR LA JEUNESSE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Prénom :	Nom :
Adresse :	
Ville :	
Province :	Code postal :
Téléphone résidence :	Cellulaire :
Courriel :	
Date de naissance (jj/mm/aaaa) :	

VOLET ACADÉMIQUE

Nom de l'établissement d'enseignement :
Niveau scolaire :
Nom du programme d'étude/concentration :

VOLET SPORTIF

Discipline sportive :
Épreuve(s) :
Nombre d'heures d'entraînement par semaine :

Réalizations (Vous devez fournir les documents confirmant votre classement ou vos résultats) :			
Niveau provincial			
Nom de la compétition	Endroit	Date	Résultats
Niveau national			
Nom de la compétition	Endroit	Date	Résultats
Niveau international			
Nom de la compétition	Endroit	Date	Résultats
Honneurs ou mentions reçus :			

DÉCLARATION DU CANDIDAT

L'athlète atteste que tous les renseignements contenus dans ce formulaire sont véridiques et confirme avoir fourni tous les documents nécessaires au traitement de sa demande.

L'athlète récipiendaire d'une bourse consent à ce que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts diffuse cette information, incluant des photos, auprès des différents médias.

Signature de l'athlète

Date

Signature du parent

Date

AIDE-MÉMOIRE

Les documents suivants doivent être joints au formulaire d'inscription :

- Le formulaire de demande complété et signé;
- Une lettre de candidat démontrant ses motivations et objectifs;
- Une copie de la preuve de fréquentation scolaire ;
- Une copie de la preuve de résidence.

Le formulaire et autres documents doivent être transmis à : direction.generale@vsadm.ca

Information : (819) 326-4595, poste 3225

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2022 à 19 heures, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts, sous la présidence de monsieur Frédéric Broué.

2022-06-267 Adoption - Politique de soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté par résolution numéro 2018-04-218 un programme de soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite modifier ce programme afin de le transformer en politique et d'ajuster les modalités et critères applicables;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'adopter la Politique de soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Copie certifiée conforme, sous réserve des approbations
ce 22 juin 2022



Me Stéphanie Allard, greffière